



Collège Doctoral / Scolarité

Année universitaire : 19..... / 19.....

Préambule : Cette convention ne s'applique que dans le cas où il n'y a pas de convention d'échange entre l'INPG et un autre Etablissement précisant les modalités d'accueil

Ecole :

Laboratoire :

CONVENTION D'ACCUEIL : Stagiaire-Chercheur de Laboratoire

approuvé au CA du 23/10/1997

Le Laboratoire :

accepte d'accueillir, à la date du : jusqu'au :

et en qualité de chercheur à plein temps :

Rémunéré - nom de l'organisme payeur :

Non rémunéré.

➤ Nom - Prénom :

➤ Date de naissance :

➤ Adresse à Grenoble :

.....

Université où l'étudiant-chercheur est inscrit pour l'année considérée (justificatif de paiement des droits) :

.....

➤ Dernier diplôme obtenu :

➤ Diplôme en cours de préparation :

➤ Motif de sa venue :

Article 1 :

M. ou Mme

étant étudiant auditeur libre de l'INPG, n'est pas inscrit pour y préparer un diplôme. Il (elle) sera soumis(e) au statut de stagiaire-chercheur de laboratoire et donc aux obligations des chercheurs. Il (elle) pourra être envoyé(e) en mission par le directeur du laboratoire.

Article 2 :

L'INPG délivrera une carte d'étudiant - de type auditeur libre - qui lui donnera l'accès à tous les moyens communs (bibliothèque, etc...).

- L'intéressé(e) devra s'acquitter d'une somme déterminée chaque année en Conseil d'Administration.

Article 3 :

M.....

n'étant pas couvert(e) par l'INPG, certifie avoir souscrit une assurance relative à sa couverture sociale, maladie et accident du travail, qui est jointe à la présente convention.

Article 4 :

M.....

travaillera dans le domaine de

sous la responsabilité scientifique de M.....

Fait à Grenoble, le
en 3 exemplaires originaux

L'intéressé(e)

Le Directeur de Laboratoire

Le Directeur d'Ecole

Le Président de l'INPG